

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 11 AVRIL 2024**

Nombre de membres :

En exercice : 60
Présents : 35
Pouvoirs : 11
Votants : 45

Date de convocation et d'affichage :

5 avril 2024

Numéro :

D20240321_108

Objet :

Recours à une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) en vue de la réalisation d'une Zone d'Activités communautaires à Châtillon-sur-Chalaronne en continuité du Parc d'Activités Chalaronne Centre

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Saint-Nizier-le-Désert, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	I.DUBOIS
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	T. JOLIVET
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD		x	C. BROUILLET
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	P. MATHIAS
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

		Réception par le préfet : 18/04/2024 Publication : 18/04/2024			
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Claude	LEFEVER		x	E. FLEURY
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	JP. GRANGE
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Patricia	ALLOUCHE		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI		x	E. ABRAM-PASSOT
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON		x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu la délibération n° D2020_07_05_111 du 30 juillet 2020, approuvant le principe d'acquisition, par voie d'expropriation, des terrains nécessaires à la réalisation d'une zone d'activités économique d'une superficie totale de 121 863 m², à Châtillon-sur-Chalaronne, située au lieudit Le Grand Vernay, en continuité du Parc d'Activités Chalaronne Centre, et le recours à une procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour la réalisation du projet, tout en poursuivant les négociations amiables jusqu'alors infructueuses,

Considérant que la procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour la réalisation du projet n'a pas été engagée à ce jour,

Considérant que dans l'intervalle, une étude de diagnostic, esquisse, pré-étude VRD et chiffrage a été réalisée, en 2022 et 2023, pour confirmer la faisabilité du projet,

Considérant que le Parc d'Activités Chalaronne Centre, dans la continuité duquel se situe le projet, figure parmi les zones dites « principales » à développer dans le SCoT de la Dombes approuvé lors du Conseil communautaire du 5 mars 2020 et que ce site, très attractif, fait l'objet de nombreuses demandes d'implantations que la Communauté de Communes n'est plus en mesure de satisfaire,

Considérant que le terrain d'assiette du projet est situé en zone 2AUX du PLU de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, devenue caduque dans la mesure où elle n'a pas été ouverte à l'urbanisation dans un délai de neuf ans, ce qui nécessitera une mise en compatibilité des dispositions du PLU, et que quelques ajustements devront également être apportés dans le contenu du SCoT de la Dombes, relatifs au volume du foncier attribué aux zones dites « principales »,

Considérant qu'une nouvelle démarche d'acquisition à l'amiable des terrains auprès des propriétaires, effectuée en juillet/août 2023, n'a pas abouti,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- De confirmer le principe d'acquisition, par voie d'expropriation, des terrains nécessaires à la réalisation d'une zone d'activités communautaire à Châtillon-sur-Chalaronne, en continuité du Parc d'Activités Chalaronne Centre, à Châtillon-sur-Chalaronne, et le recours à une procédure de Déclaration d'Utilité Publique emportant mise en compatibilité du PLU de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne et du SCoT de la Dombes pour la réalisation du projet,
- D'engager la constitution des dossiers d'enquête préalable à la DUP emportant mise en compatibilité du PLU de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne et du SCoT de la Dombes et d'enquête parcellaire, ainsi que toutes les démarches administratives et études techniques nécessaires à la réalisation de cette opération,
- D'autoriser Mme la Présidente à signer tout acte et document relatif à ce dossier.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 45 voix pour et 1 abstention :

- **De confirmer** le principe d'acquisition, par voie d'expropriation, des terrains nécessaires à la réalisation d'une zone d'activités communautaire à Châtillon-sur-Chalaronne, en continuité du Parc d'Activités Chalaronne Centre, à Châtillon-sur-Chalaronne, et le recours à une procédure de Déclaration d'Utilité Publique emportant mise en compatibilité du PLU de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne et du SCoT de la Dombes pour la réalisation du projet,
- **D'engager** la constitution des dossiers d'enquête préalable à la DUP emportant mise en compatibilité du PLU de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne et du SCoT de la Dombes et d'enquête parcellaire, ainsi que toutes les démarches administratives et études techniques nécessaires à la réalisation de cette opération,
- **D'autoriser** Mme la Présidente à signer tout acte et document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 11 avril 2024

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

